

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 DECEMBRE 2019 (18H30)

Président : Monsieur FONTERAY Jean-Luc, Maire

Présents : Monsieur BURTEAU Gilles - Madame BERTRAND Catherine - DESBAS Cathy - Monsieur MALDEREZ Alain - Mesdames MENDEZ Emmanuelle - VIARD Marie-Laure - Messieurs MEUNIER Julien - THEVENOUD Guy - Madame BAILLY Monique - Monsieur MOREAU Didier

Excusée : Madame COURTOIS Nadine

Absents : Madame THOMAS Céline - Monsieur BARITEL Cédric

Monsieur MALDEREZ Alain est désigné secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 14 novembre 2019.

- BILANS ANNUELS CAMPING ET PERISCOLAIRE :

- **Camping** : Le taux de fréquentation moyen pour la saison est de 24,69 %, légèrement en hausse par rapport à la saison 2018 ; 3 187 nuitées ont été enregistrées avec une part d'étrangers de 56 %, principalement des hollandais (40 %).

Un bilan financier détaillé du camping sur la dernière année civile connue, 2018, est présenté ; il en résulte un déficit de fonctionnement d'environ 15 000 € et un déficit global d'environ 16 000 € incluant l'investissement qui s'est limité à quelques petits équipements informatiques notamment pour améliorer le réseau wifi.

- **Restaurant scolaire** : Une cinquantaine d'enfants en moyenne utilisent chaque jour le service ; 7 240 repas ont été servis pendant l'année scolaire 2018/2019.

Un bilan financier détaillé sur la dernière année civile connue, 2018, est présenté : le prix de revient du repas est de 7,28 €, le prix facturé aux familles est de 3,60 € depuis la rentrée scolaire de septembre 2013 ; la prise en charge par la commune s'élève donc à 3,68 € par repas.

- **Garderie périscolaire** : 14 enfants en moyenne le matin et 13 le soir ont fréquenté la garderie au cours de l'année scolaire 2018/2019.

- **Centre de loisirs « La Marelle en Campagne »** : Service de la Communauté de Communes du Clunisois depuis 2016.

Le Centre a fonctionné 15 jours à Salornay du 08 au 26 juillet 2019

Il accueille les enfants dès l'âge de 3 ans et jusqu'à 11 ans :

8 enfants de moins de 6 ans de Salornay représentant 55 journées-enfant

21 enfants de 6 à 11 ans de Salornay représentant 180 journées-enfant

Soit 32 enfants (8+21+3 CE en plus de la semaine gratuite) de Salornay ont fréquenté le centre pour un total de 235 journées.

Le bilan des activités est très positif, tant de la part des enfants que des parents. Un petit film a été tourné pendant ces trois semaines et présenté lors de la fête de clôture.

La commune de Salornay a participé financièrement, comme les années précédentes :

- prise en charge totale de la semaine à Salornay : 7 enfants sur 12 CE2 de Salornay en ont bénéficié soit 30 journées-enfant (Tarif 16,00 €/jour) dont 3 qui ont également fréquenté en payant ;

- participation de 2 € ou 3 € ou 4 € par jour et par enfant en fonction du quotient familial (4 € pour QF de 0 € à 720 € ; 3 € pour QF de 721 € à 1 000 € et 2 € pour QF supérieur à 1000 €)

Fréquentation des enfants de Salornay au centre à CLUNY : 6 enfants différents soit 27 journées enfant

- RAPPORT CLECT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLUNISOIS :

Le Maire présente le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT) du 12 novembre 2019, soumis pour avis des communes de la CCC. Il rappelle que la mission de la CLECT est de procéder à l'évaluation des charges transférées entre l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité professionnelle

unique et les communes qui le composent, consécutivement aux transferts de compétences opérés entre les communes et l'EPCI. A ce titre, la CLECT doit élaborer et adopter un rapport qui présente l'évaluation des charges transférées et constitue la référence pour déterminer le montant de l'attribution de compensation (AC) qui sera versée par l'EPCI aux communes. Le versement des attributions de compensation constitue une dépense obligatoire pour la communauté de communes.

Ce rapport doit être soumis aux conseils municipaux qui délibèrent sur le document proposé dans son intégralité sans possibilité d'ajout, de retrait, d'adoption partielle ; Il doit également être approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux.

Ce rapport valide :

- l'absence de charge transférée pour la commune de BERZE-le-CHATEL suite au transfert de la compétence GEMAPI (obligatoire au 01/01/2018) ;
- et l'absence de charges transférées pour les 3 communes concernées par le transfert de la compétence voirie d'intérêt communautaire au 05/11/2018 (Cluny, Salornay-sur-Guye et Joncy, communes où sont implantées des zones d'activités dont la voirie est d'intérêt communautaire) ;
- la proposition de considérer les Allocations de Compensation 2019 provisoires comme définitives et constitueront les AC provisoires de 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité le rapport de la CLECT du 12 novembre 2019 et charge le Maire de notifier cette décision au président de la CLECT et à celui de la communauté de communes.

- BUDGET :

- Décisions modificatives :

Le Conseil Municipal autorise les virements de crédits budgétaires nécessaires pour clôturer l'exercice 2019, notamment pour :

- le budget communal : les dégrèvements d'impôts fonciers aux locataires de terrains communaux (les crédits nécessaires (350 €) seront prélevés sur les dépenses imprévues de fonctionnement) et des régularisations d'imputations budgétaires demandées par la Trésorerie;
- le budget annexe du commerce : la prise en compte des travaux d'extension de la boucherie et l'emprunt correspondant ;
- le budget annexe du lotissement : les écritures de stock de fin d'exercice seront passées après le paiement de la facture COLAS relative aux travaux de la voirie définitive ;
- le budget annexe de l'assainissement : la régularisation d'imputation budgétaire.

- Autorisation avant vote budget 2020 : Comme chaque année en attendant le vote du budget primitif, le Conseil Municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2019.

- INTEGRATION DANS LA VOIRIE COMMUNALE :

Le Conseil Municipal décide l'intégration des longueurs de voies suivantes dans la voirie publique communale :

- la parcelle cadastrée section A N° 190 au lieu-dit « Angoin » d'une contenance de 2 ares 09 ca à intégrer à la voie communale N° 4 dite Rue du Docteur Rérolle. Cette parcelle a été acquise des consorts MAYEUX en 2002 pour permettre l'aménagement du carrefour de la dite voie communale N° 4 avec la RD 84 pour faciliter le passage des véhicules Poids Lourds à cette intersection ;
- les parcelles cadastrées section F N° 1088 (213 m² après division et bornage par le géomètre) et 743 (70 m²) soit un total de 283 m² équivalents à 94 m à rajouter à la place du commerce (VC N° 27) soit un total de 294 mètres pour la VC N° 27 ;
- la parcelle cadastrée section C N° 686 au lieu-dit « Le Poirier Bouchot » d'une contenance de 1 are 38 ca à intégrer à la voie communale N° 12 dite Chemin des Valettes.

ce qui porte la longueur totale de la voirie communale de SALORNAY-sur-GUYE à 15 975 mètres.

- CONVENTION CD71 MISE A DISPOSITION LOCAL ASSISTANTE SOCIALE :

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention proposée par le Département pour régulariser la mise à disposition gratuite d'un bureau à la mairie pour la tenue de la permanence hebdomadaire de l'assistante sociale. Cette convention prend effet à partir du 01/12/2019 pour une durée de 3 ans reconductible tacitement deux fois, dans la limite de 9 ans, soit jusqu'au 30/11/2028.

- EXTENSION COMMERCE BOUCHERIE :

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement des travaux : les fondations sont en cours, l'élévation des murs débutera la semaine prochaine.

Suite aux travaux, le nouveau local sera intégré dans le bail commercial notarié en cours par avenant ou par un nouveau bail pour la totalité des locaux du fait du changement de statut de M. BALON en SARL au 01/01/2019 : ces dispositions sont à l'étude par le notaire et le comptable ainsi que les termes de la clause de rachat.

Un supplément de loyer sera appliqué.

Le local devrait être mis à disposition à compter du 1^{er} mars 2020.

Le Maire soumet les propositions d'emprunts du Crédit Agricole pour ces travaux.

Le Conseil Municipal décide de contracter un emprunt de 28 000 € au Crédit Agricole sur une durée de 9 ans, au taux de 0,36 %, et autorise le Maire à signer le contrat correspondant. Les frais de dossier s'élèvent à 80 €.

- SYDESL :

L'étude de la dissimulation rue de l'Hôpital étant terminée, le Conseil Municipal doit valider le coût éventuel des travaux d'éclairage public concernés, sachant que les travaux de génie civil, à la charge de la commune, pour la dissimulation des réseaux de télécommunications ont fait l'objet d'une délibération le 18/02/2019 sur une estimation de 33 000 € TTC.

- CHANTIERS ET DOSSIERS EN COURS :

- **Assainissement** : Le Maire informe le Conseil Municipal que les marchés et contrats pour le renouvellement de l'unité de traitement d'assainissement, ont été signés le 18/11/2019, dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal, pour :

. la maîtrise d'œuvre, avec la société SINBIO SCOP – 67600 MUTTERSHOLTZ, pour un montant total de 32 860 € HT soit 39 432 € TTC, comprenant :

- Offre de base pour les missions ETP à AOR : 30 300 € HT soit 36 360 € TTC ;

- Mission complémentaire : rédaction du dossier cas par cas et dossier loi sur l'eau : 2 560 € HT soit 3 072 € TTC ;

. le relevé topographique avec le Cabinet CMG (SCP CABINET MONIN GEOMETRES-EXPERTS) – 71250 CLUNY, pour un montant de 720 € HT soit 864 € TTC ;

. l'étude géotechnique avec la Société GEOTEC – Agence de DIJON – 21800 QUETIGNY, pour un montant de 2 710 € HT soit 3 252 € TTC ;

. la mission de Coordination Sécurité Protection de la Santé (CSPS) à la société APAVE SUDEUROPE SAS - Agence Bourgogne – 21000 – DIJON, pour un montant de 1 890 € HT soit 2 268 € TTC.

Suite à la réunion du 26/11/19 de lancement de l'étude avec le maître d'œuvre, l'ATD et le service d'assistance du Conseil Départemental, il a été décidé de réactualiser le Schéma Directeur d'Assainissement réalisé en 2013, par une campagne de mesures de débit, une inspection télévisée et des tests à la fumée afin de fiabiliser le réseau. Le Cabinet SINBIO est chargé de la consultation de prestataires pour cette mission complémentaire et de transmettre l'estimation financière correspondante début janvier 2020.

- **Végétalisation du cimetière** : Le Maire informe le Conseil Municipal de l'attribution d'une subvention du Conseil Régional plafonnée à 10 000 € sur une dépense subventionnable de 23 317 € HT (les bancs et la conception du jardin du souvenir ne sont pas éligibles) ; Les travaux débuteront rapidement après réunion des commissions communales et visite sur le terrain avec l'entreprise COMBIER.

- **Lotissement Les Tilles** : Les travaux de voirie définitive se terminent ; un avenant au marché de travaux signé en 2015, en moins-value d'un montant de 6 997 € HT, sera passé avec l'entreprise COLAS. Le montant final du marché s'élève à 102 431,40 € TTC (l'actualisation s'élève à environ 3 000 €).

- **Plan géométral Angoin** : la restauration est terminée et le plan a été reçu en mairie ; une subvention de 1100 € a été accordée par le Conseil Départemental.

- **Volets roulants bibliothèque** : l'installation est prévue dans le courant de cette semaine.

- **QUESTIONS DIVERSES** :

Le Maire informe le Conseil Municipal :

- de la décision, sur délégation du Conseil Municipal, de non préemption suite à la Déclaration d'Intention d'Aliéner N° 14/2019, reçue le 07/12/19, pour les bâtiments et les terrains cadastrés section F N° 659 – 686 – 747 – 926 au 8, route de Montceau, appartenant à M. BILLARD Bertrand à CLUNY ;

- de la proposition de l'association La Courte Echelle de prise en charge financière de la consommation d'eau suite à un robinet laissé ouvert dans les toilettes de l'école pendant les vacances scolaires ; la commune a refusé cette contribution et demande plutôt une vigilance particulière lors de l'occupation des locaux communaux pour ses activités ;

- du bilan annuel 2018 des activités du SYDESL ;

- de la titularisation d'Aurélie CHAPPELLIER sur le poste d'adjoint administratif au 20/12/2019 ;

- de la préparation du bulletin municipal 2019 dont la distribution est prévue en tout début janvier 2020 ;

- de la mise en place des illuminations et des décors de Noël ; des remerciements et félicitations sont adressés aux bénévoles qui contribuent à l'embellissement de la commune ;

- de l'organisation des vœux de la municipalité prévus le 10 janvier 2020 à la salle polyvalente auxquels tous les habitants sont conviés ;

- de la collecte de produits alimentaires et de première nécessité au profit des Restos du cœur dans les 2 épiceries de la commune.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au mardi 21 janvier 2020 à 18h30.